

## 3<sup>ème</sup> Prépa-Métiers

### Profil des élèves

La 3<sup>ème</sup> prépa-métiers est proposée à des élèves volontaires prêts à se remobiliser autour d'un projet de formation principalement dans les voies professionnelles. En effet, l'admission dans cette classe requiert l'accord des parents mais surtout l'adhésion personnelle de l'élève. Cette classe s'inscrit dans le cadre de la personnalisation des parcours.

- \* Accueillir les élèves attirés par un enseignement moins abstrait
- \* Se réconcilier avec l'école et retrouver le goût d'apprendre
- \* Améliorer l'image de soi
- \* Placer les élèves en situation de réussite y compris dans les disciplines générales
- \* Accompagner les jeunes dans leur projet professionnel d'orientation
- \* Amener chaque élève à trouver sa propre voie de réussite
- \* Découvrir les réalités du monde de l'entreprise

### Objectifs de la formation

## Organisation de la formation

| Matières                          | Horaires             | Matières                    | Horaires |
|-----------------------------------|----------------------|-----------------------------|----------|
| Français                          | 4h30                 | Sciences et Technologies    | 4h30     |
| Mathématiques                     | 3h30                 | Enseignements Artistiques   | 2h00     |
| Langues vivantes (1et2)           | 3h00                 | E.P.S                       | 3h00     |
| Histoire Géo<br>Education civique | 3h30                 | Découverte Professionnelle  | 6h00 *   |
| Vie de classe                     | 10h00<br>annualisées | Accompagnement personnalisé | 2h00     |

Effectif de la section : 2 classes de 18 élèves.

Chaque semaine, un temps est consacré exclusivement au projet individuel de chaque élève. Les élèves présentent le Diplôme National du Brevet (DNB). Ils sont formés à la Sécurité Routière et passent l'Attestation Scolaire de Sécurité Routière (ASSR). Ils valident également le livret de compétences et de connaissances.

\* Soit 216 heures annualisées qui comprennent 3 périodes d'une semaine durant lesquelles chaque élève doit effectuer un stage en milieu professionnel de découverte d'un métier. Cette immersion lui permettant ainsi de vérifier si la réalité du métier correspond bien à l'idée qu'il en a.

## Et après :

En fonction des aptitudes, des capacités et des résultats, l'élève peut se diriger vers :

- \* un Certificat d'Aptitude Professionnel (CAP)
- \* une seconde d'un Baccalauréat Professionnel

